

Évitez le piège de l'avis juridique

Quelle est la différence entre l'avis et l'information juridique ?

Cette infographie permet aux intervenants et intervenantes communautaires d'y voir plus clair.



INFORMATION JURIDIQUE

CE QUE VOUS POUVEZ DIRE

- ✓ **Vous abordez l'information de manière générale.**
En expliquant le fonctionnement du droit ou du système de justice.
- ✓ **Vous faites une simple lecture de la loi.**
Vous partagez des connaissances juridiques générales.
- ✓ **Vous partagez des options possibles ou des résultats envisageables.**
Ce que la personne pourrait faire et ce qui pourrait éventuellement arriver dans son cas.
- ✓ **Votre intervention permet à la personne de prendre conscience de sa situation juridique.**
La personne prend conscience qu'elle devrait chercher de l'aide ou un avis juridique.

AVIS JURIDIQUE (OU CONSEIL)

CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS DIRE

- ✗ **Vous abordez l'information de manière particulière.**
Vous faites référence à une situation réelle et précise.
- ✗ **Vous interprétez la loi.**
Vous partagez une analyse et une expertise juridique.
- ✗ **Vous établissez un plan d'action précis.**
Vous donnez un avis sur ce que la personne devrait faire et sur ses chances de succès dans une certaine situation juridique.
- ✗ **Votre intervention permet à la personne d'obtenir une réponse juridique personnalisée.**
La personne sait précisément ce qu'elle doit faire dans sa propre situation.

